

N° 56 / 2024

Lille, le 28 février 2024

POUR AFFICHAGE ET DIFFUSION AUX ADHERENTS

# C.O.S./CULTURE



**Le « BOLERO » de Maurice Ravel au**  
**Zénith de Lille le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024**  
**A 16 heures**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :  
**Mardi 9 avril 2024**

*Ces informations se trouvent sur le site internet <https://directce-site.com/cos>*

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**

Madame BOUTEZ au 03.59.73.64.73 / [catherine.boutez@lenord.fr](mailto:catherine.boutez@lenord.fr)

**! A compter du 11/03/2024 Madame SAINLEGER**

**[catherine.sainleger@lenord.fr](mailto:catherine.sainleger@lenord.fr) !**

Adresse physique : Nouveau Forum 49 rue Gustave Delory à Lille/ 1<sup>er</sup> étage / porte C102

Accueil : de 8h15 à 12h15

L'après-midi sur rendez vous

En cas d'absence merci de contacter le secrétariat du COS : 03.59.73.64.62 ou 64

**Le COS Culture vous propose d'assister au « BOLERO » de Maurice Ravel au zénith de Lille le dimanche 1<sup>er</sup> décembre à 16 heures :**

Pièce phare de l'histoire de la musique et de la danse, le Boléro de Maurice Ravel est l'une des œuvres françaises les plus reconnues au monde. Alors que Ravel s'apprêtait à effectuer une tournée de concerts de quatre mois aux États-Unis et au Canada, Ida Rubinstein, son amie et mécène, lui demanda un « ballet de caractère espagnol ». Ravel, sensible à l'idée de la danse, opte pour le boléro, une danse traditionnelle andalouse. C'est ainsi que l'œuvre voit le jour.

### **MODALITES PRATIQUES**

**Prix public : 35 € CATEGORIE 2**

**Prix COS : 20 €**

**Nombre de places (assises numérotées) : limité à la composition familiale**

La prestation est réservée aux membres du foyer : adhérent-e COS, conjoint-e, concubin-e, pacsé-e etc et aux enfants à charge. Tout-e adhérent-e vivant seul-e peut être accompagné-e d'une personne extérieure.

**Date limite d'inscription : Mardi 9 avril 2024**

**S'agissant de billets dématérialisés, ils seront envoyés par mail.**

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

L'inscription se fera à l'aide du bulletin situé dans la rubrique « Bons commande ou inscriptions » et ne sera prise en compte que dûment complétée et accompagnée du règlement.

- en chèque bancaire : **chèque au nom de l'adhérent-e et libellé à l'ordre du COS**
- en espèces (ex : si vous ne possédez pas de chéquier)
- en **chèques vacances à partir de 80 € : ne pas les libeller** ; si vous choisissez le paiement en chèques vacances, merci de joindre un chèque de caution du montant total de la prestation en attendant de savoir si l'éventuel tirage au sort vous a été favorable. Les chèques vacances devront parvenir au COS avant l'envoi des tickets ou le jour du retrait.

Si les demandes sont supérieures au nombre de places achetées par le COS, **un tirage au sort auquel vous êtes conviés, aura lieu le vendredi 12 avril 2024 à 13 heures au COS, 1<sup>er</sup> étage Porte C102.**

Tout dossier incomplet c'est-à-dire sans règlement ne pourra faire partie du TAS.

Après vérification, le résultat du tirage au sort sera disponible sur le site du COS.

Chaque adhérent retenu recevra une confirmation écrite de sa participation par mail.

Ne sont pas prioritaires les adhérents ayant bénéficié du même type de prestation.

**Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.**

A retourner à l'adresse postale : Hôtel du Département  
Comité des Œuvres Sociales Secteur culture 51 rue Gustave Delory 59047 LILLE Cedex  
Merci d'être vigilant sur l'affranchissement de vos courriers.  
Le C.O.S. décline toute responsabilité quant à la perte ou au vol de votre paiement.  
**AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE FAITE PAR TELEPHONE ou OUTLOOK**